



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

MERCREDI 28 JUIN 2023, 15 :00

SALLE DU CONSEIL, 47 RUE DE L'ÉGLISE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE

ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

AUC PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT 2023-201

RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QUE le 1er avril 2021, la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (LQ 2021, c. 10, [Loi de modification]) a été sanctionnée;

ATTENDU QUE cette dernière modifiait entre autres la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. p-9.002 [LPC]) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1 [LAU]) afin d'améliorer la protection du patrimoine bâti à l'échelle de la province;

ATTENDU QUE ces modifications ont inclus la révision en profondeur du chapitre V.0.1 « Démolition d'immeubles » de la LAU, notamment en ajoutant à l'article 148.0.2 une obligation pour toute municipalité « de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles »;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 11 avril 2023;

ATTENDU QU'UNE séance de consultation doit avoir lieu avant l'adoption dudit règlement;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement sont disponibles au bureau municipal, sis au 47, rue de l'Église, de 9 :00 à 12 :00 et de 13 :00 à 16 :00, du mardi au vendredi.

ONNÉ À LAC-DES-SEIZE-ÎLES, ce 19^e jour du mois de juin 2023

Louise Trottier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 19^e jour du mois de juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de juin 2023.

Louise Trottier Directrice générale et secrétaire-trésorière